



Règlement 28^{ème} rapide de BLAGNY « La Tour D'yvois »

le Mercredi 01 novembre 2023

ARTICLE 1 :

Le tournoi est ouvert à tout joueur régulièrement affilié à la Fédération Française des Echecs ou à une autre Fédération, membre de la FIDE. Il est homologué FFE.

les parties compatibles sont prises en compte pour le classement ELO rapide . Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Antalya (Turquie) en vigueur depuis le 1er janvier 2018.

La clôture des inscriptions pour l'appariement de la ronde 1 est fixée à 10H00, le 01 novembre 2023. Les frais d'inscription sont de : **Adultes 15€ - Jeunes : 10€.**

Les droits d'inscription sont réglés au préalable de préférence ou le jour même sur place avant 9h30 si le joueur s'est préinscrit auprès de l'organisateur ou l'arbitre, par tout moyen de communication à sa disposition.

L'inscription est gratuite pour les joueurs (ses) titrés (es) g ; m ; gf ; mf sous réserve d'être inscrit à la date limite mentionnée sur l'affiche du tournoi

L'affiliation à la FFE est possible sur place, dans ce cas, l'inscription est majorée du montant de ladite affiliation.

S'inscrire au tournoi implique accepter l'ensemble de ce règlement intérieur et respecter la « charte du joueur d'échecs »

La FIDE demande que tout joueur participant à un tournoi homologué FIDE possède un identifiant FIDE. Les joueurs classés FIDE possèdent un tel numéro et on le retrouve dans la FRL (FIDE Rating List).

Si un joueur étranger n'a pas d'identifiant FIDE, il doit contacter sa fédération pour que celle-ci lui attribue un identifiant FIDE avant le tournoi ; dans le cas contraire, le code FRA lui sera attribué d'office.

Le nombre de joueurs inscrits est limité à 80 participants. Les éventuelles inscriptions au-delà de cette limite ne pourront être prises en compte qu'en cas de désistement de joueurs préalablement inscrits.

ARTICLE 2 : Déroulement du tournoi Le tournoi comprend 9 rondes, les horaires des rondes, donnés à titres indicatif, sont les suivants et peuvent être modifiés sans préavis par l'arbitre en accord avec l'organisateur :

1 ^{er} Ronde	Début à 10H10
2 ^{ème} Ronde	Début à 10H50

3 ^{ème} Ronde	Début à 11H30
4 ^{ème} Ronde	Début à 12H10
5 ^{ème} Ronde	Début à 14H00
6 ^{ème} Ronde	Début à 14H40
7 ^{ème} Ronde	Début à 15H20
8 ^{ème} Ronde	Début à 16H00
9 ^{ème} Ronde	Début à 16H40
Remise des Prix	Vers 17H30

Remise des prix vers 17h30 La cadence de jeu est de 12 minutes par joueur avec ajout de 3 secondes par coup

ARTICLE 3 : Appariement L'appariement est au système suisse intégral, (règles C04 FIDE). L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariement Papi 3.3.7.

ARTICLE 4 : Classement et Prix Le classement est établi après calcul du total cumulé (nombre de points marqués). : => chaque joueurs recevra le prix le plus important auquel il à le droit

- Les ex-aequo sont départagés par, dans l'ordre :
 - 1 : Le Buchholz tronqué
 - 2 : Le cumulatif
 - 3 : La Performance.
- Les prix récompensent les lauréats du classement général
- des différentes catégories d'âge, de classement ELO
- la première féminine si plus de 4 féminines et le premier jeune
- Le total et la répartition des prix seront affichés, au plus tard, avant la fin de la ronde 4
- . Tous les prix sont distribués la place réelle. **Les prix sont remis aux seuls lauréats présents à la cérémonie de clôture. (hors cas exeptionnel)**
- Les prix ne sont pas cumulables. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution. 70% des prix sont garantis

ARTICLE 5.

- Arbitrage L'arbitre principal du tournoi est M. FOURCART Marc Arbitre AFO2. Agréé F.I.D.E
- Il est assisté de M. CARRE Cédric , candidat Arbitre Fédéral Open (AFO).

ARTICLE 6 : Règles relatives aux échecs rapides

L'article A5 de l'annexe tournoi rapide sera appliqué à notre tournoi

ARTICLE 7 :

Comportement des joueurs Les analyses ou les blitz ne sont pas autorisés dans la salle du tournoi. Les discussions entre joueurs peuvent gêner certains participants et de plus, peuvent être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité. Il est interdit aux joueurs de discuter de leur partie en cours avec quiconque.

Il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints.

Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

Les règles de la compétition peuvent spécifier une autre sanction, moins sévère. L'arbitre pourra exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu.

ARTICLE 8 : Litige Seul l'arbitre reste compétent pour régler tout litige. Un joueur peut toujours saisir la commission d'appels sportifs de la Ligue Grand Est des Echecs en rédigeant un procès-verbal, après s'être plié aux décisions de l'arbitre, celui-ci étant tenu de fournir toutes précisions et modalités utiles.

L'organisateur Club échecs Blagny ,

L'arbitre principal, Marc Fourcart